

**DEPARTEMENT DES  
ALPES MARITIMES**

---

**ARRONDISSEMENT DE GRASSE**

---

**CANTON DE VALBONNE**

N° 8712

**NOMBRE**

de conseillers en exercice

33

de présents

26

de votants

33

<b>OBJET</b>
<b>Délibération communale sur la Ligne Nouvelle PACA</b>

L'an deux mil seize, le huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Valbonne étant rassemblé en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de :

Monsieur ETORÉ Christophe, Maire

**Étaient présents** : ETORÉ Christophe, BONNEAU Martine, VIGNOLO Betty, SAVORNIN Richard, DERONT BOURDIN Gautier, LANCHARRO Marie-José, SIMON Eric, ROUGELIN Alexandra, BARADEL André-Daniel, MEULIEN Jean-Paul, DAUNIS Marc, KHALDI Philippe, VIVARELLI Philippe, BORIES Camille, DEBORDE Elisabeth, BOSSARD Frédéric, SANTOS Xavier, SELOSSE Sandrine, DALMAS Fabien, BENTRAD Samira, DENISE Charlene, CHARLOT VALDIEU Catherine, FERNANDEZ Patrick, DAL MORO Christian, MEBAREK Yamina, BEGLIA Florence.

**Procuration** : MARZINIAK Yannick à SAVORNIN Richard, LASSOUED Bouchra à DERONT BOURDIN Gautier, PEACOCK Valérie à ROUGELIN Alexandra, VALENTI Anaïs à BONNEAU Martine, FOISSAC Elodie à VIGNOLO Betty, KAÇA Afrim à FERNANDEZ Patrick, HOSKIN Marie-Pierre à DAL MORO Christian.

Madame DENISE Charlene est désignée secrétaire de séance.

Par une délibération adoptée le 6 octobre dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le projet de Ligne Nouvelle PACA dans le cadre de la concertation organisée par le maître d'ouvrage SNCF Réseau de septembre à décembre 2016.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil Municipal a émis « *un avis totalement défavorable à une gare TGV sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis ou aux abords de la technopole de Sophia Antipolis, au motif que cela ne répond pas aux besoins tout en impactant le territoire de façon inacceptable* ».

Toujours dans le cadre de la concertation ci-dessus mentionnée, une réunion publique a été organisée sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis le 17 octobre 2016, SNCF Réseau a tenu des permanences en Mairie les 21 octobre et 3 novembre derniers et des registres sont mis à disposition du public dans le Hall de l'Hôtel de Ville.

Ces différentes étapes ont déjà permis à un grand nombre de nos concitoyens de s'exprimer. Ils ont surtout fait part de profondes inquiétudes quant aux projets présentés aujourd'hui par SNCF Réseau, notamment le tracé dénommé OAM 1 BIS qui passe sur le secteur de la Bouillide, à proximité immédiate des quartiers d'habitations et qui endommage le parc de la Bouillide.

La commune de Valbonne Sophia Antipolis avait demandé à SNCF Réseau de réaliser des études précises sur la possibilité de l'implantation d'une gare TER dans le secteur des Bouillides, complémentaire à une gare TGV littorale.

Et cela était assorti de conditions non négociables, qui ont été constamment rappelées à SNCF Réseau : la préservation scrupuleuse du parc des Bouillides, un refus total de gare TGV, l'absence d'impacts sur l'environnement.

Il est évident que le scénario soumis aujourd'hui à la concertation par SNCF Réseau, scénario dit « des Bouillides », ne respecte absolument pas ces conditions.

La gare proposée est située à proximité immédiate des habitations, le tracé impacte fortement l'environnement local et notamment le parc des Bouillides, gares TGV et TER ne sont plus distinctes.

L'absence totale d'information des élus et de la population sur les études demandées à SNCF Réseau démontre une claire volonté de ne pas ouvrir la possibilité, en l'état, à de nouvelles solutions satisfaisant l'intérêt général. Nous ne pouvons pas l'accepter.

**VOTES**

Pour	33	
Contre		
Abstention		

Aussi, le Conseil Municipal unanime s'oppose à l'implantation d'une gare aux Bouillides et à toute implantation d'une gare TGV sur le territoire de la commune de Valbonne Sophia Antipolis et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil :

- **EMET UN AVIS TOTALEMENT DEFAVORABLE** à toute gare et à tout tracé de ligne ferroviaire sur le parc des Bouillides ;
- **REITERE SON AVIS RESOLUMENT DEFAVORABLE** à l'implantation d'une gare TGV sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ainsi qu'aux abords de la technopole, au motif que cela ne répond pas aux besoins tout en impactant le territoire de façon inacceptable ;
- **EXIGE de SNCF RESEAU UNE REELLE CONCERTATION** conforme aux exigences posées tant par la CASA que par les différentes communes impactées par le projet.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 12 décembre 2016 et que la convocation du Conseil a été faite le 2 décembre 2016. La présente délibération a été affichée le 15 décembre 2016, sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et notifiée.

Valbonne Sophia Antipolis, le 15 décembre 2016

Le Maire,



**Acte à classer**

8712

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-12-15T12-05-09.00 ( MI204000607 )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601522-20161208-8712-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Délibération communale sur la Ligne Nouvelle P

Date de décision : 08/12/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Amenagement du territoireActe : 8712 Délibération Ligne Nouvelle PACA.PDF

Groupe émetteur de l'acte : D.G.S.

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 15/12/16 à 12:05

Date 15/12/16 à 12:05

Date 15/12/16 à 12:19

Par GERVAIS ValériePar GERVAIS Valérie